

Les dossiers de presse

du Conseil général du Loiret

Réunion de présentation du projet de reconstruction du collège Pablo Picasso à Châlette-sur-Loing

Mardi 28 juin 2011



Contact presse : Anne Chevassu
Téléphone 02 38 25 41 57 • anne.chevassu@c45.fr

Conseil
Général



SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

II. ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION

III. PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION

IV- LES COLLEGES : UN PROGRAMME DE 600 MILLIONS D'EUROS

INTRODUCTION

Dans le cadre de la modernisation des établissements de l'enseignement secondaire dont il assure la gestion patrimoniale, le Conseil général du Loiret a décidé d'engager une opération portant sur la reconstruction globale du collège Pablo Picasso situé sur la commune de Châlette-sur-Loing.

Les études préalables réalisées par le Conseil Général depuis 2003 ont permis de cerner l'importance de cette opération au regard non seulement des conditions d'accueil et de fonctionnement de l'établissement mais aussi par rapport à l'état de santé des bâtiments qui imposent d'importantes remises à niveau.

Le scénario ainsi adopté comporte trois lignes directrices :

- Démolition globale des bâtiments existants
- Acquisition d'une parcelle voisine en vue d'élargir le terrain d'assiette de l'opération
- Reconstruction de l'ensemble dans l'esprit des programmes types du département

I- PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet du collège Pablo Picasso

Le projet de reconstruction du collège Pablo Picasso s'inscrit dans la perspective d'une construction neuve compte tenu de la situation immobilière que connaît aujourd'hui cet établissement.

L'une des opportunités essentielles qui ont conduit le Conseil général à envisager cette reconstruction globale est lié à la présence d'une emprise foncière conséquente située face à l'établissement. Le scénario retenu par le maître d'ouvrage consiste à reconstruire l'établissement en intégrant cette disponibilité foncière. La surface foncière globale est évaluée à 28 248 m².

Ainsi, le projet de l'opération s'inscrit globalement dans la logique du référentiel de construction des collèges du département du Loiret en intégrant toutefois les spécificités de fonctionnement identifiées dans le cadre du recensement des besoins préalables à la programmation.

Pour ce qui concerne la demi-pension, celle-ci sera dimensionnée pour recevoir un effectif de 350 élèves.

Le futur établissement disposera d'une surface hors œuvres (SHON) de 8425 m² de SHON (7 848 m² pour l'établissement + 577 m² pour les logements) structurée autour de 3 grands pôles fonctionnels comme suit :

- Le pôle vie du collège
- Le pôle enseignement
- Le pôle restaurant scolaire

Outre la surface bâtie, le projet de l'opération comporte un garage à vélos, un parking pour le personnel, une aire de dépose-minute, une aire de dépose cars, une aire de stationnement pour les parents.

Comparatif des surfaces avant/après :

Ancien collège:

Pôle vie du collège: 892 m²
Pôle enseignement: 1658 m²
Pôle restauration scolaire: 436 m²

SHON globale: 4507,00 m²

Nouveau collège:

Pôle vie du collège: 2166 m² (243%)
Pôle enseignement: 2660 m² (160%)
Pôle restauration scolaire: 784 m² (180%)

SHON globale: 8425,00 m² (187%)

Le projet de reconstruction s'accompagne également d'un projet d'aménagement des abords du collège dans la perspective de favoriser les conditions d'accès des usagers et utilisateurs tout en optimisant leur sécurité.

Le projet d'aménagement élaboré est le fruit d'une concertation avec la Commune, associant l'AME Rives du Loing et, le réseau AMELYS.

Pour la sécurisation des collégiens, il prévoit :

- La création d'un parvis et au-delà, d'une zone de rencontre qui limitera la circulation à 20 km/h afin de donner la priorité aux piétons.
- La rue Voltaire sera en partie mise en sens unique.
- Une voie spécifique pour les cars sera créée et permettra le maintien de la ligne régulière.
- La création d'une liaison piétonne est également prévue entre la rue Maralde et la rue Voltaire.

Les préconisations du Département

Le Département a défini des préconisations en termes de relations fonctionnelles entre les différents pôles et espaces, de surfaces et de fonctionnement, qui vont au-delà des normes afin de garantir de meilleures conditions d'enseignement et de vie pour les usagers.

Le projet intègre :

- Les salles d'enseignement général ont une superficie de 60 m² au lieu de 50 m² (normes Education Nationale),
- Le collège entièrement câblé,
- Chaque ensemble d'enseignement (général, scientifique, technologique et artistique)-est clairement identifiable tout en présentant une forte proximité afin de favoriser la flexibilité et la polyvalence des espaces : Proximité avec le hall d'accueil, les locaux d'accompagnement (CDI), les zones de détente, l'espace restauration, les équipements sportifs.
- Les bureaux du personnel éducatif (CPE, surveillants) sont en position de pivot
- La salle polyvalente d'une superficie de 200 m² environ, est ouverte sur l'extérieur
- Accès et stationnement : Un double accès est prévu : élèves et service (livraisons, pompiers, véhicules du personnel)
- la réalisation d'un parking strictement réservé au personnel
- Les espaces récréatifs et les espaces verts :
 - Le préau est desservi par une circulation principale et est à proximité des locaux de la vie scolaire.
 - La cour de récréation est contrôlée visuellement par les surveillants.

Un objectif : La qualité environnementale

Pour toute construction de bâtiments, le Conseil général s'engage à faire de la qualité environnementale une priorité. Les coûts d'énergie sont maîtrisés.

II- ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION

(hors équipements matériels et mobiliers qui seront achetés en concertation avec l'établissement)

Budget estimatif de l'opération	24 700 000 €TTC
Dont montant des travaux estimé à	16 200 000 €TTC

III- PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION

Le projet se déroulera en trois phases conformément au programme de l'opération. Ce phasage autorise la poursuite du fonctionnement du collège pendant la durée des travaux et cela, sans le recours à des bâtiments provisoires.

1ère phase

Construction du nouveau collège (hors équipements sportifs) : ouverture des locaux à la communauté scolaire pour la rentrée de septembre 2013.

2ème phase

Démolition de l'ancien collège : septembre 2013 – décembre 2013.

3ème phase

Construction des espaces verts et sportifs : décembre 2013 – mars 2014.

IV- LES COLLEGES: UN PROGRAMME DE 600 MILLIONS D'EUROS

Les collèges : un programme de 600 millions d'euros consacrés aux constructions, restructurations et extensions des collèges

Le Programme prévisionnel d'investissements (PPI) 1996-2015 pour les collèges concerne au total 53 collèges du Loiret sur les 56 existants. **Il représente à ce jour près de 380 millions d'euros de crédits ouverts** mais ne cesse d'évoluer sur la base du contenu nouveau des programmes mis en œuvre par le Département. **Il devrait atteindre près de 600 millions d'euros en 2015**, c'est dire l'importance du programme de constructions, de reconstructions, d'extensions et d'aménagements entrepris par le Département pour ses 33 000 collégiens.

Aujourd'hui, près de 37 collèges ont été livrés sur les 53 concernés.

Les travaux de rénovation des collèges du Loiret se poursuivent.

- Les collèges Aristide Bruant à Courtenay, Dunois à Orléans et Charles Desvergnès à Bellegarde ont été livrés à la rentrée 2009.

- Cinq établissements sont en phase de travaux. Il s'agit des collèges Pierre Dézarnaulds à Châtillon-sur-Loire et Montesquieu, dont la livraison est prévue en 2012, Henri Becquerel à Sainte Geneviève-des-Bois, Guillaume de Lorris à Lorris et Jean Pelletier à Orléans, qui seront livrés en principe à la rentrée 2011.

- Un établissement est en phase de conception : le collèges Pablo Picasso à Châlette-sur-Loing dont les travaux débiteront au dernier trimestre 2011 pour une livraison en 2013.

Deux collèges sont en consultation et seront livrés en 2013 : Meung-sur-Loire et Saint-Ay.

6 collèges ont leur programmation est en cours de finalisation : Château-Renard, Trainou, Ferrières, Bazoches, dont la livraison est prévue en 2014, Chécy (livraison 2014-2015) et le collège Nord-Est d'Orléans (livraison 2015-2016).

La réalisation des collèges de Pithiviers (réhabilitation de l'ancien et construction d'un nouveau), et de Tigy sont également en projet.

L'un des objectifs majeurs du Département consiste à inscrire tous les chantiers des collèges dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Parmi les 11 futurs collèges, on en dénombre 3 nouveaux à Saint-Ay, à Pithiviers et au Nord-Est d'Orléans.

Garantir les meilleures conditions matérielles d'enseignement.

La sectorisation des collèges constitue un des outils de garantie de la mixité sociale et des bonnes conditions matérielles d'enseignement. Véritable maillage territorial, elle conditionne les opérations de construction et de réhabilitation des collèges et tient étroitement compte de la répartition des bassins de vie et d'emploi au sein du département ainsi que de l'évolution des effectifs en fonction des secteurs géographiques. Chaque jour, les bus du réseau départemental Ulys transportent 25 000 élèves jusqu'à leur établissement scolaire (hors agglomérations d'Orléans et de Montargis). Le Conseil général, qui assure ce service, organise et finance également le transport des élèves handicapés.

Outre les 56 collèges publics donc il assure directement la gestion, le Conseil général, afin de garantir une réelle parité éducative entre tous les collégiens, apporte un soutien aux onze collèges privés du Loiret. Des subventions de fonctionnement et des aides aux investissements, notamment pour s'équiper de matériels informatiques et de connexions à l'internet, leur sont apportées. Pour favoriser l'accès de tous les élèves aux arts et à la culture, le Conseil général aide également les

ateliers de pratique artistique (arts plastiques, musique, cinéma...) des collèges et apporte également son soutien à de nombreuses associations à vocation scolaire ou péri-scolaire.

Les TICE pour tous

Les collèges du département disposent d'équipements très performants en matière informatique. Plus de 5 000 ordinateurs – soit un poste pour environ huit élèves – équipent ces établissements, qui sont tous connectés à l'internet haut-débit. Le développement des pratiques pédagogiques fondées sur les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education) est au cœur de la politique éducative du Département avec notamment un soutien au développement des environnements numériques de travail (ENT).

Par ailleurs, le Conseil général achète directement le mobilier et les équipements pour les collèges : tables, chaises, tableaux, matériels de science, de musique, ordinateurs, vidéo-projecteurs, télévisions, etc.

Chiffres clés :

- **35 000** : c'est le nombre d'élèves qui fréquentent les collèges du Loiret
- **25 000** : c'est le nombre d'élèves écoliers, collégiens et lycéens, qui bénéficient du réseau de bus Ulys pour le transport scolaire
- **56** : c'est le nombre de collèges publics directement gérés par le Conseil général du Loiret (hors volet "éducation" – programmes et professeurs –, qui dépend de l'Éducation Nationale au travers du projet d'établissement)
- **11** : c'est le nombre de collèges de l'Enseignement privé
- **600 millions d'euros** : c'est le budget total que le Conseil général a prévu d'investir entre 1998 et 2015 en faveur de la construction, la modernisation ou la réhabilitation des collèges du Loiret

En 2011, 53 millions d'euros sont prévus en investissement pour l'enseignement du second degré et 15 millions d'euros pour le fonctionnement.